

GUÉNANGE

Précision

- VU 8 FOIS
- LE 02/06/2017 À 05:00

Le maire de Guénange, Jean-Pierre La Vaullée, tient à apporter la précision suivante : « Suite à l'article du Républicain Lorrain du dimanche 28 mai 2017, contrairement à ce qu'a déclaré Monsieur Lécivain, actuellement, Monsieur Bernard Alain loue 16 hectares 18 ares et non 50 hectares à la commune de Guénange pour un fermage de 1 956,99 €.

Concernant le cœur de ville 2 hectares 23 ares et 78 centiares devraient lui être retirés (secteur sur lequel figure le hangar de stockage). » C'est pour ce terrain qu'une indemnité d'éviction de 50 000 € est envisagée par la municipalité ce qui a entraîné la réaction de l'opposition.